Vol. XXXII — Saint-Boniface, Manitoba, 16 Septembre 1903. — No. 44

ABONNEMENT
Canada et États-Unis.....$1,00 par année
Europe (compris le port).......2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente.........8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Dans le Monde Religieux

Sa Grandeur Mgr Pascal a donné le sermon dimanche à la cathédrale. Le vénérable évêque-missionnaire du Nord-Ouest a parlé sur la Sainte Vierge et a incidemment touché aux œuvres d'évangélisation chez les tribus sauvages. Notre population aime toujours à écouter Mgr Pascal; et il a été plus intéressant que jamais dimanche.

UNE TRAGEDIE A SAINT-PIERRE

Une tragédie vient de se dérouler à Saint-Pierre-Jolys. Vendredi soir, vers les 9 heures, un nommé Euclide Breton arrivait avec un autre compagnon chez J. Comtois, métis, de Saint-Pierre. Après quelques coups, les esprits s'échauffèrent et la chicane commenca entre Breton et Comtois. Comtois commanda à diverses reprises à Breton de s'en aller. Breton ne bougeait pas. Comtois prit alors un fusil, ainsi qu'il en avait menacé Breton et lui déchargea l'arme dans la tête. Breton s'affaissa sur une chaise et expira presque aussitôt. Pendant ce temps, N. Davis, le compagnon de Breton, prenait la fuite, poursuivi par Comtois. Comtois, ne pouvant rejoindre Davis, qui se sauvait dans l'obscurité, s'en revint chez lui, son arme à la main.

Davis s'en fut immédiatement chez M. N. T. Carey, juge-de-paix et fit sa déposition que Comtois avait tué Breton avec une arme à feu. Le juge-de-paix fit immédiatement demander un constabl et le docteur Gervais et se sendit chez Comtois, où il trouva Breton, assis la tête penchée en avant, les bras pendants, et autour de lui une mare de sang. Après examen, le docteur Gervais déclara que Breton était mort. Sur ces entrefaites arriva Comtois, qui demanda à ce qu'on lui ouvrit la porte. On ouvrit et on l'arrêta immédiatement.

Mis sous clef dans une chambre Comtois se coupa la gorge avec un couteau environ une heure après. Ses cris et ses gémissement donnèrent l'alarme. On manda le prêtre, M Jolys. Comtois eut le temps et la force de se confesser. Vers 7 heures du matin samedi, Comtois expirait.

Ce drame a consterné Saint-Pierre. On ne peut encore exactement établir les responsabilités de cette boucherie humaine. Comtois parait avoir été provoqué dans sa maison. Une défense bien conduite aurait peut-être révélé des motifs suffisants pour justifier sa conduite. Il a évidemment craint la justice et a voulu s'y soustraire.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la seizième séance régulière du 21eme Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 24 août 1903.

Présents: Son Honneur le Maire Turenne et Messieurs les conseillers Gauvin, Pelletier, Jean, Collin, Cusson, Pierre Couture et Gédéon Couture.

Mons W. Phillips surintendant de la Winnipeg Electric Street Railway Co., comparait et donne des explications au sujet de l'extension des lignes de la compagnie à Saint-Boniface.

Mons Phippen comparait aussi pour demander une rue du côté Ouest du terrain de l'exposition et la séance est ajournée au lendemain, 25 août.

Et le 25 août 1903 la séance est continuée.

Le conseil étant constitué de la même manière qu'hier.

Le procès verbal de la quinzième séance est lu et confirmé.

Lue une réquisition du chef de Police pour revolvers, menottes, siflets, bâtons etc

Présenté les comptes suivants: Théo. Bertrand $2.00, J. B. Leclerc, uniformes pour la police $95.00, Rôle de paie No. 18, $72.96, rôle de paie No. 19, $181.64.

Le cons. Pelletier présente le treizième rapport du comité des Travaux Publics en ces termes:

Votre comité recommande que les délais d'annonces étant expirés et aucune pétition adverse n'ayant été présentée les travaux suivants annoncés comme améliorations locales soient faits à la journée savoir;

1o. Terrassement et nivellement de la rue Berry sur toute sa longueur; coût approximatif $185.00.

2o. Terrassement et nivellement de la rue Bertrand sur toute sa longueur; coût approximatif $185.00.

3o. Terrassement et nivellement de la rue Saint-Joseph depuis la rue de l'hôpital jusqu'au lot de paroisse 88; coût approximatif $88.00.

4o. Terrassement et nivellement de la rue du Collège depuis la rue de l'hôpital jusqu'au lot de paroisse 88; coût approximatif $88.00.

Un trottoir de quatre pieds de largeur en madrier sur le côté nord de l'Avenue Provencher depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald; coût approximatif $180.00.

Que le secrétaire Trésorier soit autorisé à annoncer comme amélioration locale un trottoir de quatre pieds de largeur en madrier de pin, sur le côté nord de la rue Dumoulin, entre la rue Laflèche et la rue Maisonneuve.

Que la traverse sur la rue Saint-Joseph côté nord rue Dumoulin soit renouvelée ainsi que celle de la rue du collège côté nord de la rue Notre Dame.

Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Couture (Pierre), secondé par le cons Collin que la réquisition du chef de police soit acceptée et que permission lui soit donnée d'acheter les effets y mentionnés. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons Gauvin, que le compte de M. Arthur Bertrand $18.85, qui avait été référé au comité de santé et licences soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons Collin que les comptes suivants soient acceptés et payés.

J. B Leclerc $95.00, Thé. Bertrand $2.00, Joseph Derosiers les quel avaient été référés au comité de police et feu soient acceptés et payés.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Couture (Gédéon) que les feuilles de paie No. 18 $72.96 et No. 19 $181.64 soient acceptées et payées.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Collin que la vente annuelle de terrains pour arrérages de taxes soit annoncée comme devant avoir lieu le 15 Octobre 1903 à deux heures de l'après-midi. Agréé.

Et la séance est levée.

MGR PASCAL AU COLLEGE

Mgr Pascal a fait une visite au collège hier matin; il a adressé la parole aux élèves dans la salle d'études. Tous ont admiré et goûté l'éloquent orateur qui les a tenus sous le charme de sa parole pendant au-delà d'une heure et demie. Mgr Pascal a parlé sur la vie du Nord-Ouest, les coutumes des sauvages, les travaux du missionnaire dans ces régions lointaines....Mgr a su mettre la note gaie dans son discours; surtout, il y a mis ce cœur, cette affabilité, cet amour du prochain qui ne l'abandonnent jamais.

—On demanbait à X..., le célèbre mangeur:

—Cher ami que faites-vous entre vos repas?

—Je digère!

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 21 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Le Manitoba.

Mercredi, 16 Septembre 1903

LE PASSE! L'AVENIR!

M. Tarte n'a pas remis son portefeuille à sir Wilfrid Laurier pour prendre une vacance. Depuis que l'ancien ministre s'est fait simple député, son activité a doublé. Il occupe son siège aux Communes; il prend une part active aux débats; il parle dans de grandes assemblées politiques dans la province de Québec et il écrit tous les jours pour la presse.

Nous publions aujourd'hui la correspondence parlementaire qu'il adressait à la "Patrie," le 1er septembre.

Cette correspondance fait sortir de l'ombre bien des faits et bien des figures du passé; elle ne manquera pas d'être lue avec intérêt par nos lecteurs. Nous ne ferons pas de commentaires, sinon que l'histoire redit souvent la même chanson à quelques pages seulement de distance:

Ottawa, 1er septembre 1903.

Mon cher rédacteur,

Nous avions aujourd'hui dans la capitale, des gens d'Arthabaska.

Arthabaska, c'est le "pays" de Sir Wilfrid Laurier, le "home" du Premier Ministre.

***

Arthabaska! Cela rappelle à mon souvenir la lutte mémorable qui se livra dans ce comté en 1877.

Wilfrid Laurier venait d'entrer dans le cabinet de M. McKenzie, à la place de M. Cauchon nommé lieutenant-gouverneur du Manitoda.

M. Cauchon n'avait jamais reçu, d'un groupe important du parti libéral, un appui sincère et loyal. Il avait été en butte à des tracasseries de tous genres.

Son successeur demanda, comme la constitution l'exige, aux électeurs d'Arthabaska de ratifier sa nomination de leurs suffrages.

Le parti conservateur était dirigé par Sir John-A. MacDonald, par Sir Charles Tupper, etc.

Vaincu en 1873, écrasé décimé en 1874, il avait vite relevé la tête et s'était mis au travail de la réorganisation et de la revanche.

Il fut résolu de livrer au nouveau ministre et au gouvernement dont il était membre, une bataille à fond.

Les deux comtés de Drummond et d'Arthabaska furent divisés pour les besoins de l'organisation. A Québec échut Drummond, à Montréal fut confié Arthabaska.

Ce fut une rencontre formidable. Tout ce qu'il y avait de forces vives dans les deux partis, se donna rendez-vous dans ce champ clos.

Laurier fut vaincu.

De ceux qui prirent part à ce combat homérique, beaucoup sont entrés dans le repos éternel; d'autres ont pris leur retraite. Quelques-uns des principaux acteurs sont encore sur la scène.

J'ai donné une poignée de mains, ce matin, à M. le shérif Tousignant. En 1877, il était rédacteur-propriétaire de l'"Union des Cantons de l'Est".

La protection était le cri de guerre du parti conservateur, de l'opposition. M. Laurier, qui quatre ou cinq ans auparavant, avait été l'un des fondateurs du parti national dont la protection était le programme et la raison d'être, avait dû accepter les vues de la majorité de ses collègues. Il défendait un tarif de revenu et vantait les beautés du libre-échange.

En ces jours, je ne manquais pas d'activité. On me chargea de diriger l'assaut dans Drummond. Nous y fimes une trouée désastreuse.

La veille du jour de la votation, je rencontrai Laurier à Drummondville, dans la rue. Nous échangeâmes une poignée de mains. Je lui dis que le lendemain il serait vaincu. Il se moqua de moi et me dit en plaisantant que je ne savais pas ce que je disais.

Je croyais faire consciensement mon devoir en le combattant. Tout de même, en apprenant le résultat du scrutin, si joyeux que je fusse, au point de vue politique, du succès que nous avions remporté, j'éprouvai une espèce de serrement de cœur à la pensée que nous avions infligé un échec pénible à un jeune, à l'un de notre génération!

C'était à une époque de luttes ardentes!

Chapleau, à son zénith, était entouré d'un bataillon actif et brillant.

A la "Minerve", Dansereau, Decelles. Comme cheville ouvrière. Senécal.

Je dirigeais le "Canadien". J'y avais pour compagnon d'armes Desjardins, Tardivel; comme collaborateurs, tout ce que le parti conservateur avait de plumes alertes et fortes.

***

Chapleau devint le quasi-allié de Laurier; j'ai été son collègue. J'ai contribué, j'ai la témérité de le croire, autant qui que ce soit, à le porter aux sommets.

Singulier retour des choses! La politique fiscale qui nous divisait en 1877, nous a séparés vingt-cinq ans plus tard.

Les deux élections d'Arthabaska et de Québec-Est devraient être racontées par quelqu'un qui en a été témoin oculaire.

Ces évocations du passé comportent des enseignements et des leçons.

Sait-on jamais ce que l'avenir nous réserve?

UN REGIME DESASTREUX

L'inconséquence du gouvernement sur la question de transport montre jusqu'à quel degré de sans-gêne sont rendus les libéraux.

Ils se rient de l'opinion publique.

Sans considération pour les hommes d'affaires qui se guident généralement sur les déclarations ministérielles, le cabinet Laurier se contredit du jour au lendemain et cause des malaises très sérieux dans le monde du commerce.

Au commencement de la session actuelle, quand le sénateur Cox n'avait pas encore imposé ses vues à Sir Wilfrid Laurier le discours du trône annonçait qu'une commission spéciale serait chargée d'étudier la question du transport.

Pressé par l'opposition, le cabinet adopte, le 19 mai, une résolution instituant cette commission.

Ensuite, survient le sénateur Cox "qui ne peut attendre".

Immédiatement, le ministère décide de régler tout seul la partie la plus difficile du problème de transport: celle de la construction d'une nouvelle voie ferrée transcontinentale.

Aucune exploration n'a été faite, mais il faut se hâter d'établir le nouveau chemin de fer.

Où sera-t-il placé?

N'importe où, au nord du Pacifique Canadien.

Nos ministres vont ainsi à l'aveugle, se précipitent dans une entreprise qui devra coûter des millions et ordonnent à leurs partisans en Chambre d'approuver leur conduite.

L'homme le plus en état de bien étudier le projet, le ministre des chemins de fer, n'est pas même consulté. Il s'aperçoit à un moment donné que ses collègues se cachent pour bâcler cette étrange affaire. Il se retire et prononce contre le projet un réquisitoire puissant qui reste sans réponse.

Le haut commerce de tout le pays approuve l'ex-ministre.

Mais le gouvernement autocrate d'Ottawa fait fi d'une classe aussi éminente. Ce qu'il veut, c'est de l'argent pour son fonds électoral.

Tous les députés ministériels sont donc baillonnés par des faveurs et des promesses. Le mot de passe est donné. Tout le parti libéral comme un seul homme appuie le ministère.

Avec un tel régime, ce pays restera longtemps en arrière des autres. Tant que nous n'aurons pas plus d'opinion publique qu'aujourd'hui les potentats au petit pied exploiteront le peuple et les revenus de l'administration seront perdus dans des entreprises véreuses.

C'est aux électeurs à mettre fin à un régime désastreux. Il n'y arriveront qu'en votant contre le parti libéral.

D'où vient l'autorité du Pape?

Dom Gréa, dans son beau livre: *De l'Eglise et de sa divine Constitution*, a fort bien exposé comment l'élu du Conclave est investi de l'autorité pontificale.

"Toute mission dans l'Eglise vient d'en-Haut; Dieu a envoyé son Christ; le Christ envoie les évêques; les évêques envoient les ministres de l'Eglise particulière. C'est le fond de ce que l'on nomme *Institution* dans le droit canonique.

"L'évêque institue ses prêtres; le Souverain-Pontife, tenant la place de Jésus-Christ, institue les évêques. Dieu seul peut instituer le Souverain Pontife; Jésus-Christ seul peut investir son Vicaire de sa redoutable autorité." L'action divine elle-même intervient ici directement de toute nécessité, parceque la transmission de l'autorité ne peut être faite que par celui qui la possède. C'est par Dieu même, au moment où il consent à l'élection, que l'élu de l'Eglise romaine est invisiblement institué, parce qu'il doit être investi d'une autorité dont personne ici bas ne détient le dépôt.

"Le premier Pape a été créé immédiatement par une parole de Jésus-Christ, dit Mgr. Berteaud, et, jusqu'à la fin des siècles, tous les Papes seront créés par la vertu de cette même parole. A la mort du Souverain Pontife, son pouvoir demeure en suspens, jusqu'à ce que Dieu ait suscité du peuple chrétien l'homme qui doit le recueillir. Ceux qui le choisissent ne lui confèrent point la royauté qu'il doit exercer; les électeurs présentent simplement un sujet au souffle vivificateur. Dieu fait le reste. Il n'y a pas non plus, dans l'Eglise, de sacrement pour transmettre ce grand pouvoir; parce qu'il est suprême. Dieu se réserve de l'enfanter chaque fois, le Verbe met de sa propre main la puissance vicariale dans l'élu; c'est une œuvre spécialement divine."

"C'est ici, dit encore Dom Gréa, que se trouve caché, pour ainsi dire, le nœud divin qui rattache la hiérarchie toute entière par son sommet à l'autorité et à l'action de Dieu même, et qui unit la conduite terrestre et visible de l'Eglise à ce gouvernement céleste et invisible. Dans la suite, l'autorité se répandra à travers le corps de l'Eglise par les canaux visibles de la hiérarchie; mais au sommet il faut que cette autorité sorte des profondeurs invisibles de Dieu.

"C'est là le grand et principal mystère de la vie hiérarchique de l'Eglise. Afin que l'autorité soit divine en elle, il est nécessaire qu'au delà de toutes les communications qui en sont faites dans les diverses parties, et dans lesquelles sans cesse et partout elle passe par les mains des hommes, il y ait un point unique et suprême où Dieu luimême l'introduit immédiatement et d'où elle se répand, comme d'une source intarissable et incorruptible jusqu'aux dernières extrémités. C'est à ce point unique que le ciel et la terre, le visible et l'invisible, Dieu et l'humanité, se rencontrent et s'unissent: *terrenis cœlestia, humanis divina junguntur*. Or, ce point unique d'où dépendront toutes les missibions et institutions visidles de la hiérarchie est bien certainement la mission et l'institution invisible du Souverain-Pontife, Vicaire de Jésus-Christ et chef de la hiérarchie.

"Il suffit, en effet, que ce chef reçoive directement de Dieu ce qu'il va communiquer au-dessous de lui, pour que partout ensuite l'autorité soit divine en son essence."

Mgr. Mermillod a dit aussi: Le pouvoir, dans la sainte Eglise, vient d'En Haut et n'a pas d'autre source.

"Ce ne sont pas les princes du Sacré Collège qui communiquent à l'élu la plénitude de l'autorité: Jésus-Christ seul la confère à son Vicaire."

Le Pontife choisi apprend de la bouche de ses frères les desseins de Dieu sur lui, et, dès qu'il les accepte, il est revêtu, par une opération divine de la juridiction immédiate, épiscopale et ordinaire sur toute l'Eglise. Ainsi, au jour de l'Incarnation, la Toute-Puissance divine attendit le consentement de la Vierge Immaculée pour s'incliner jusqu'à elle, et lui donner l'honneur de la maternité divine à l'instant même où instruite par l'ange du mystère qui allait s'accomplir, elle prononça ces mots; *Fiat mihi secundum Verbum tuum.*

"L'élu prononce aussi ce *fiat* mystérieux; sans délai, les cardinaux s'inclinent devant sa dignité pontificale."

NOTICE.

Town of Saint-Boniface.

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES.

By virtue of a warrant issued by the Mayor of the Town of Saint-Boniface in Manitoba under his hand and the corporate seal of the said Town, and bearing date the 4th day of September 1903, commanding me to levy upon the several parcels of land in the said Town hereinafter mentioned and described the arrears of taxes respectively due thereon together with costs, I do hereby give notice that unless the arrears of taxes and costs be sooner paid, I will, on Thursday the 22 second day of October next, 1902, at the hour of two o'clock in the afternoon, at my office in the Town Hall of Saint-Boniface, proceed to sell by auction the said lands for said arrears of taxes and costs.

AVIS.

Ville de Saint-Boniface.

Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes.

En vertu d'un mandat émis par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, sous sa signature et le sceau officiel de la Ville en date du 4me jour de Sept 1903, m'ordonnant de prélever sur les divers terrains ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes respectivement dus sur iceux avec frais,—Je donne présentement avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais, ne soient plus tôt payés, je procéderai jeudi le 22me jour de d'octobre prochain (1903) à 2 heures de l'après-midi, à mon bureau, à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface, à vendre à l'enchère les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

No. on Roll	LOTS	Block	Parish Lot. O.G.S.	No. of Plan.	Arrears. $ cts	Costs. $ cts	Total. $ cts.
169	1:4		76	64	9 03	50	9 53
171	121		do	do	13 40	50	13 90
226	432		do	203	28 83	50	29 33
231	438, 440		do	do	18 38	50	18 88
248	519, 521		do	do	30 05	50	30 55
280	That portion of lot 76 of the Parish of St-Boniface contained within the following limits: Commencing at the intersection of the Easterly limit of Rue St-Joseph with the water edge of Red River, thence southerly along said Easterly limit of Rue St-Joseph to its intersection with the Northerly limit of rue Aubert; thence Easterly along the Northerly limit of rue Aubert to its intersection with the Easterly limit of rue St-Jean-Baptiste; thence southerly along the Easterly of rue St-Jean-Baptiste to its intersection with the Northerly limit of rue LaVérandrye; thence Easterly along the said Northerly limit of rue LaVérandrye to its intersection with the Easterly limit of rue Thibault; thence Southerly along the said Easterly limit of rue Thibault to its intersection with the Northerly limit of rue Notre-Dame; Thence along said Northerly limit of rue Notre Dame to the waters edge of Seine River; Thence following the waters edge of the Seine and Red River to the point of commencement......................				2215 94	50	2216 44
323	629 (West 66 ft)		76	64	45 37	50	45 87
413	729		76	do	86 63	50	87 18
451	800, 802		76	137	103 90	50	104 40
500	901, 902		76	137	4 95	50	5 45
530	17, 19		78	232	58 92	50	59 42
527	1		79	252	22 10	50	22 60
528	3		do	do	22 10	50	22 60
539	5		do	do	22 09	50	22 59
575	5, 6, 7	1	89	368	61 28	50	61 78
700	12, 13	2	do	386	38 56	50	39 96
703	14	2	do	do	22 15	50	32 05
728	1, 2	6	do	do	46 85	50	47 35
730	4, 5	6	do	do	38 61	50	39 11
731	6	6	do	do	19 04	50	19 54
732	7, 8	6	do	do	38 60	50	39 10
733	9	6	do	do	19 04	50	19 54
734	10	6	do	do	19 04	50	19 54
736	12	6	do	do	19 04	50	19 54
737	13	6	do	do	19 50	50	20 00
738	14, 15	6	do	do	38 99	50	39 49
739	16, 17	6	do	do	39 00	50	39 50
744	23, 24	6	do	do	39 01	50	39 51
745	25	6	do	do	18 72	50	19 22
763	23	7	do	do	22 52	50	23 02
787	8	9	do	do	22 64	50	23 14
800	12, 13	10	do	do	33 98	50	34 48
802	15	do	do	do	15 31	50	15 81
803	16	do	do	do	15 31	50	15 81
803	17	do	do	do	15 31	50	15 81
803	18	do	do	do	15 31	50	15 81
805	19	do	do	do	15 31	50	15 81
806	20	do	do	do	15 31	50	15 81
807	21	do	do	do	15 31	50	15 81
808	22	do	do	do	15 31	50	15 81
811	1 to 7	12	do	do	112 61	50	113 11
812	8, 9	do	do	do	4 32	50	4 82
813	10, 11	do	do	do	4 32	50	4 82
814	12 to 20	do	do	do	46 38	90	46 88
815	21, 22, 23, 25, 26,	do	do	do	81 63	50	82 13
816	24	do	do	do	15 69	50	16 19
817	1	13	do	do	18 87	50	19 37
818	2, 3, 4, 5,	do	do	do	56 07	50	56 57
819	6 to 23	do	do	do	86 28	50	86 78
820	24	do	do	do	14 02	50	14 52
821	25	do	do	do	14 02	50	14 52
822	26	do	do	do	18 89	50	19 39
823	1	14	do	do	18 34	50	18 84
824	2, 3, 4, 5, 6	do	do	do	78 40	50	78 90
825	7, 8	do	do	do	31 29	50	31 79
826	9, 10	do	do	do	31 30	50	31 80
827	11	do	do	do	15 65	50	16 15
828	12, 13	do	do	do	34 00	50	34 50
829	14, 15	do	do	do	34 00	50	34 50
830	16, 17	do	do	do	31 30	50	31 80
832	18, 19	do	do	do	31 30	50	31 80
833	20, 21	do	do	do	31 30	50	31 80
834	22, 23, 24	do	do	do	46 96	50	47 46
835	25, 26	do	do	do	33 97	50	34 47
837	[illegible]	15	do	do	8 15	50	8 65
839	5, 6	do	do	do	31 27	50	31 77
840	7, 8, 9, 10	do	do	do	62 54	50	63 04
841	11, 12	do	do	do	34 51	50	35 01
843	14	do	do	do	21 50	50	22 00
849	19	do	do	do	21 50	50	22 00
850	20, 21	do	do	do	26 16	50	26 66
851	Cricket Ground	16	do	do	86 27	50	86 77
852	1 to 10	18	do	do	71 37	50	76 87
854	13 to 26	18	do	do	56 25	50	56 75
860	East ½ of 7	19	do	do	5 94	50	6 44
862	8, 9, 10	do	do	do	42 04	50	42 54
863	11, 12, 13	do	do	do	43 67	50	44 17
864	14 to 26	do	do	do	28 04	50	28 54
865	1 to 22	20	do	do	23 72	50	24 22
867	2	21	do	do	1 09	50	1 59
875	5	23	do	do	1 72	50	2 22
888	1, 2, 3, 4	32	81	do	4 31	50	4 81
889	1 to 13	33	do	do	14 00	50	14 50
890	1 to 13	34	do	do	34 73	50	35 23
893	All		90		53 92	50	54 42
895	All that part of lot 1 West of Linden Avenue,		91	121	16 19	50	16 69
897	30 to 33		do	do	38 84	50	39 34
898	3 between Lilian St and Linden Avenue,		do	do	32 36	50	32 86
900	4		91	121	64 71	50	65 21
947	All	21	93-100	385	189 82	50	190 32
948	do	22	do	do	338 62	50	339 12
949	do	23	do	do	239 41	50	239 91
950	do	24	do	do	286 88	50	287 38
952	do	25	do	do	168 23	50	168 73
953	do	26	do	do	208 14	50	208 64
954	do	27	do	do	208 13	50	208 63
955	All	28	do	do	43 14	50	43 64
957	1, 2, 4, 5, 6	29	do	do	51 76	50	52 26
958	All	30	do	do	158 54	50	159 04
959	do	31	do	do	184 40	50	184 90
960	do	32	do	dc	157 45	50	157 95
961	do	33	do	do	247 50	50	248 00
962	do	34	do	do	155 29	50	155 79
963	do	35	do	do	201 13	50	201 63
964	do	36	do	do	135 88	50	156 38
965	do	37	do	do	172 54	50	173 04
966	do	38	do	do	146 65	50	147 15
967	do	39	do	do	49 07	50	49 57
968	do	40	do	do	111 62	50	112 2
969	do	41	do	do	148 13	50	148 63
970	do	42	do	do	116 47	50	116 98
971	do	43	do	do	154 55	50	155 05
972	do	44	do	do	134 88	50	135 38
973	do	45	do	do	131 00	50	131 50
974	do	46	do	do	98 67	50	99 17
975	do	47	do	do	150 45	50	150 95
976	do	49	do	do	103 53	50	104 03
977	do	50	do	do	122 95	50	[illegible] 45
978	All	31	93-100	385	129 40	50	129 90
979	do	32	do	do	112 69	50	113 19
980	do	33	do	do	112 15	50	112 65
982	do	34	do	do	109 48	50	109 98
983	do	35	do	do	112 15	50	112 65
984	do	36	do	do	181 71	50	182 21
985	do	37	do	do	65 76	50	66 26
986	1 to 25 and 28	38	do	do	91 80	50	92 30
989	1, 4 to 28	39	do	do	105 30	50	105 80

Dated at St-Boniface this 4th day of September A. D. 1903.

Daté à St-Boniface ce 4me jour de Septembre A. D. 1903.

THEO. BERTRAND, Sec.-Treasurer

In the COURT OF KING'S BENCH

"The Manitoba Controverted Elections Act."

Election for the Electoral Division of St. Boniface, holden on the 13th day of July and the 20th day of July A. D. 1903.

NOTICE is hereby given that on the 11th day of September, A D 1903, a petition was duly presented to this Court by Paul Gagnon, Engineer, and Joseph Chemilly de Lorimier, Baker, both of the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, the petitioners therein, by delivering the same to the Prothonotary of the Court of King's Bench of the said Province at his office, in the Court House, in the City of Winnipeg, during office hours, touching the above Election, and praying that it be determined that the Election of Horace Chevrier was void and that he should be disqualified, and that Joseph Bernier was duly elected and ought to have been returned.

Dated at Winnipeg this 14th day of September, A.D. 1903

F. S. ANDREWS,
Attorney and Agent for the Petitioners

Ville De Saint-Boniface.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construir les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné, savoir.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle seront faits les dits trottoirs, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif ci-dessus mentionné, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-cidessus.

1o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté Est de la rue St-Jean-Baptiste, depuis la ligne Nord de l'avenue Provencher jusqu'à la ligne Nord de la rue Notre Dame; coût approximatif $225.00.

2o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur la rue Dumoulin, depuis la ligne ouest de la rue Laflèche jusqu'à la ligne ouest de la rue Masonnouve; coût approximatif $25 .00.

St. Boniface, 8 septembre 1903.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier

AVIS.

EST par les présentes donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de la "The St Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld," aura lieu le 15 septembre 1903 à trois heures p.m., au bureau du soussigné à Saint-Jean Baptiste pour recevoir le rapport des directeurs pour les opérations de l'année écoulée, et pour élire un nouveau Bureau de directeurs.

Daté à Saint Jean Baptiste ce treizième jour d'Août 1903.

JOSEPH SARIL,

Sect.-Trésorier "The St. Jean-Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld."

Ville de Saint-Boniface

OUVERTURE DE RUELLE

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

1o—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et La Vérandrye, depuis l'avenue Taché jusqu'à la rue St Joseph, coût approximatif $1605.00

2o—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et La Vérandrye, depuis la rue St-Joseph jusqu'à la rue du collège coût approximatif $1313.00

3—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et La Vérandrye, depuis la rue du Collège jusqu'à la rue St-Jean Baptiste coût approximatif $13.7.00

4—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame La Vérandrye, depuis la rue St-Jean-Baptiste jusqu'au chemin de fer C.N. R. avec débouche sur le lot 673 à b1, 76 à la rue Notre Dame, coût approximatif $725.00

Les estimations ci-dessus comprenant la compensation à être accordée aux propriétaires pour le terrain exproprié ainsi que les frais de terrassement et autres frais à encourir pour l'ouverture de ces ruelles.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés aboutissant sur la dite ruelle respectivement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en dix années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en comptant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, des propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux comme susdit, acquérir les terrains et prendre toutes autres mesures nécessaires et prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 8 Septembre 1903.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorie

UN BON POINT

Il y a quelques semaines, le ministre des finances exposait au Parlement d'Ottawa, un plan d'après lequel le gouvernement fédéral émettrait un certain nombre de nouveaux billets, dits billets de la puissance, afin de faciliter la circulation monétaire.

L'honorable M. Tarte, député de Montréal, division Sainte-Marie, eut alors la bonne inspiration d'insister pour que la légende de ces nouveax billets y fût inscrite en français et en anglais, les deux langues ayant, dans ce pays, un égal caractère officiel et et des droits égaux devant la loi.

Le ministre promit de songer à ce détail important, en temps et lieu, sans cependant s'engager à rien de positif.

Le député de Montréal n'en mérite pas moins une mention honorable, pour cette patriotique attitude.

Notre langue, en effet, il convient que nous ne perdions pas la moindre occasion d'en imposer le respect, dans toutes les sphères de la vie canadienne : politique, sociale, commerciale ou autres. Si nous nous montrons négligents ou insouciants sur ce grave chapitre, nous nous acheminerons bien vite à de très humiliantes déchéances.

Notes Politiques

L'élection de Saint-Boniface est contestée. Les pétitionnaires sont M. M Paul Gagnon et Joseph de Lorimier, de cette ville.

***

—L'hon. J. A. Davidson est gravement malade à sa résidence à Neepawa. On s'attend à sa fin prochaine.

***

La ville de Winnipeg demande au Parlement de lui accorder un député de plus aux Communes. Ce ne serait que justice.

***

Nos libéraux locaux viennent de commettre l'indélicatesse de filer un protêt contre l'élection du premier-ministre. C'est la première fois ici qu'on essaie d'invalider l'élection d'un chef de gouvernemet. Inutile de dire que les libéraux en seront pour leurs frais de cour.

***

Il est amusant de voir comme les journaux libéraux frappent sur M Tarte. M. Tarte, qui n'a pas peur des coups,s'en amuse.

COUSU DE FIL BLANC

Le "Soleil" injurie M. Chapais parce que celui-ci a partici, é à une assemble où M. Tarte a aussi porté la parole.

Il parle de "baiser Lamourette," "d'esprit de parti," de déchéance".

L'organe libéral ne donnera le change à personne.

Il n'y a en là ni "baiser Lamourette," ni "esprit de parti," ni "déchéance" d'aucune sorte.

M. Chapais prend part depuis vingt ans aux assemblées politiques de son parti.

Son parti l'a prié d'aller parler à Berthier. Il a accepté, il a tenu sa promesse et il est allé parler à Berthier.

M. Tarte, dont la situation est toute spéciale en ce moment, et qui n'appartient ni au parti conservateur ni au parti ministériel, a été également invité à exposer ses vues sur la question du jour.

Il s'est rendu à l'invitation et a prononcé un discours à l'assemblée de dimanche dernier.

Chacun d'eux est responsable de ce qu'il a dit, et n'a pas d'autre responsabilité.

Les polémiques violentes de M. Chapais avec M. Tarte, les incidents politiques et les luttes dont le "Soleil" évoque le souvenir n'ont rien qui puissent empêcher M. Chapais d'aller dénoncer au peuple les Laurier les Préfontaine, les Parent, et attaquer, visière levée, les idées et la politique libérales où on lui semblera, même quand M. Tarte sera présent.

S'imaginer que les orateurs conservateurs qui ont eu maille à partir avec M. Tarte vont cesser de combattre le parti libéral, parce que M. Tarte deson côté et pour des raisons connues, a déclaré la guerre au cabinet Laurier, voilà une idée très folichonne !

Lafinesse du "Soloil" est consue de fil très gros et très blanc.

Nous conseillon à l'organe libéral de ne point se préoccuper de la dignité personnelle de M. Chapais. Celui-ci a toujours suffi à la tâche de la sauve-garder lui-même.

Les Chartreux

Les Chartreux,chassés de France, viennent de s'installer en Belgique, à Cambron-Casteau, dans la province de Hainault.

Le futur couvent des Chartreux est une abbaye historique, un joyau monumental de la Belgique. Fondée par saint Bernard en 1148, elle fut occupée par les religieux de son ordre jusqu'à la Révolution. A cette époque, les bâtiments furent vendus comme biens nationaux et rachetés,quelques années plus tard, par la famille des comtes du Val de Beaulieu.

Les jardins de l'ancienne abbaye sont admirables. Ils sont formés d'une succession de terrasses reliées entre elles par des escaliers monumentaux et parsemés de curieux tombeaux historiques abrités sous les grands arbres.

C'est dans cette demeure historique que le Chartreux, chassés de France, vont transporter leur industrie. Tout le monde s'en réjouit en Belgique, et le gouvernement tout le premier, car la fabrication de la chartreuse rapportera, chaque année,quatre ou cinq millions au fisc.

L'Hopital de Saint Boniface

Les Dames Patronesses de l'Hôpital de Saint-Boniface, ont eu leurs élections la semaine dernière.

Le Bureau de Direction pour l'année sera constitué comme suit :

Présidente, Madame Ernest Cyr, réélue ; 1ère Vice-Présidente, Mme A. L. Auger ; 2ème Vice-Présidente, Mme F. Jean ; Secrétaire, Mme A. Lemieux, réélue ; Trésorière, Mme. Ed. Guilbeault, réélue ; M. le Vicaire Général félicita les Dames sur les succès remportés par l'Association cette année et dit qu'il n'en était pas surpris, étant donné le dévouement et l'esprit de sacrifice avec lesquels les Dames avaient travaillé à cette œuvre de l'hôpital. Le fait est que les Dames Patronesses méritent bien ce compliment, si nous prenons en considération la manière avec laquelle elles ont traité leurs patrons sur les terrains de l'Exposition.

Immigration Anglaise

Les journaux de Londres s'occupent beaucoup actuellement de l'émigration anglaise au Canada. Un certain nombre d'entre eux publient des rapports très défavorables sur la situation des colons arrivés récemment de l'Angleterre, et ils accusent les agences d'émigration de ne pas agir loyalement et honnêtement avec les colons qui se dirigent vers le Canada. Les méthodes employées pour peupler les Territoires de l'Ouest sont dénoncées vigoureusement.

MENUS PROPOS

—Echos de la plage.

—Comment, mon cher Calino, vous allez vous baigner en sortant de table?... Quelle imprudence !... Vous vous noierez.

—Je n'ai rien à craindre, je n'ai mangé que du poisson.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les dernières pluies ont un peu retardé les travaux des récoltes dans nos campagnes.

—Le greffier de la Ville annonce dans le journal, une vente de terrains dont les taxes sont arriérés.

—M. J. C. DeLorimier doit ouvrir une boulangerie à Ste. Agathe; il sera prêt à fournir du pain mercredi prochain.

—Madame H. Chaussé,de Port-Arthur est arrivée ce matin en visite chez M. Arthur L. Anger.

—Les meilleurs nouvelles arrivent de partout sur la récolte.

Le transport du blé par les compagnies de chemin de fer est très actif.

—Notre machine niveler les chemins travaille très dien. Tous ont admiré la semaime dernière la rapidité avec laquelle on a réparé nos chemins après la pluie.

—L'automme arrive à grands pas. Les jours raccourcissent ; les feuilles tombent. Les nuits ont été très froides depuis quelque temps.

—M. Montambeau, jeune canadien français de Montréal,est arrivé ici samedi et a pris lundi la direction de l'école Saint-François de Sales.

—La "Crown Grain Company" qui s'établira sous peu à Saint-Boniface près de l'ancienne Exposition a acheté il y a quelques jours 72 acres de terrains dans les environs, sans doute pour permettre à ses ouvriers de se bâtir.

—Perdu—Depuis samedi dernier en venant de Winnipeg, à St-Boniface par le pont Louise, une mante, en pelleterie; une récompense libérale sera payée à toute personne qui la rapportera à nos bureaux.

—La *Tribune*, de Winnipeg, publiait lundi soir un portrait de Pie X, qui doit être l'un des meilleurs qu'on ait encore donné aux journaux. La figure est douce et imposante à la fois.

—On a fini de couvrir le "Bazar" en briques. C'est maintenant un bloc de fort belle apparence. Du reste M. J. B. Leclerc, le propriétaire, l'a toujours conservé propre comme l'oeil et digne de la nombreuse clientèle qu'il recoit chaque jour.

Il y a actuellement au collège, 150 élèves, dont 74 pensionnaires Jamais encore à pareille époque les élèves n'ont été si nombreux. Nous souhaitons à notre beau collège un succès toujours de plus en plus marqué.

—Le nouveau couvent de Saint Boniface ne sera pas prêt le 15 du courant, ainsi qu'on l'avait d'abord annoncé. Les RR. SS. de Jésus-Marie ont ouvert leurs classes dans le bloc Lamontagne, avenue Provencher ; on s'y installera jusqu'à ce que le couvent soit prêt.

—Il est encore question de fermer le Broadway Avenue, à Winnipeg. Comme cette avenue mène à Saint-Boniface nous serions dans une situation assez gênée s'il fallait nous interdire ce passage pour nous donner en retour la rue Water, ou la rue Notre Dame. Si on ferme le Broadway, nos voitures devront faire de très élégants et très commodes zig-zags pour se rendre à Winnipeg !

—M. N Petit et Cie vont installer la semaine prochaine un atelier de photographes à Saint-Boniface, Avenue Taché, On nous annonce un nouveau genre de photographs absolument inconnu au Canada,et surtout destiné aux dames,demoiselles et aux enfants ; de même les cartes postales photographiques. Ces messieurs se proposent de visiter toutes les localités de langue française.

CHOSES ET AUTRES

Veut-on savoir sous quels noms différents l'on peut distinguer en français le produit pécuniaire du travail ? "Salaire," les hommes de journée; "paye" pour les ouvriers ; "gage," pour les domestiques ; "appointement", pour les employés ; "prélèvement", pour les patrons ; "honoraires," pour les hommes de loi et les médecins , "émoluments", pour les obligataires ; "dividendes,"pour les actionnaires ; "jetons de presence," pour les administrateurs ; "remise," pour les boursers ; "prime," pour les agents d'assurance ; "prêt", pour les soldats ; "solde" pour les officiers ; "droits," pour les auteurs; "retraite," pour les pensionnés ; "traitement," pour les fonctionnaires ; "indemnité", pour les députés ; "émargement," pour les ministère; "liste civile," pour le chef de l'Etat ; "cachets." pour les acteurs, et "droits des pauvres," pour l'assistance publique.

Et dire que tout cela se pourrait dire en trois mots expressifs: de la galette !

***

Sait-on combien l'on compte de cheveux sur une tête humaine ? Les statisciens — qui ne savent vraiment à quoi occuper leur temps — se sont livrés à ce petit jeu ; les uns ont compté la quantité de cheveux qui recouvrait un pouce carré sur plusieurs têtes différentes et ont établi une moyenne qui a donné 1,076 cheveux. Or, la superficie d'une tête étant à peu près de 120 pouces carrés, le nombre total des cheveux serait de 127,420.

D'autres plus consciencieux dens leurs recherches, ont spécifié l'inportance d'une chevelure suivant la couleur et donne les chiffres suivants :

Cheveux rouge, 9,200 ; cheveux bruns 11,800;cheveux noirs, 105,050 , cheveux blonds. 143, 000. Les cheveux blonds étant les plus fins et les rouges les plus gros.

Il Fait Baptiser Son 22e Enfant

Québec, 11 (Spéciale)—Un autre cas qui prouve combien notre race est prolifique : Un M. Guay, agent d'assurance en cette ville, a fait baptiser hier son vingt-deuxième enfant. Voilà un citoyen qui mérite bien de la patrie.

A PEU DE FRAIS

Après avoir inutilement essayé une quantité de remèdes dont quelques-uns sont fort dispendieux, pour traiter un rhume o,iniâtre, une toux persistante, une bronchité chronique, essayez le BAUME RHUMAL. Il vous guérira à peu de frais et rapidement.

AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque.

A. G. MURRAY,
Avocat pour les Requérants
Daté à Toronto 23 Avril, 1903.

FEUILLETON DU MANITOBA.

UN PROFESSEUR INTERESSANT

No. 18

A ce moment, nous avons croisé un groupe de dames fort élégantes, des Espagnoles avec des yeux superbes

Aussitôt, le souvenir de Melle d'Alvaro m'est revenu à la pensée. Un petit frisson m'a secouée, et presque malgré moi,—soudain, à tout prix, je voulais savoir,—je me suis écriée ;

—Est-ce que vous connaissez Mlle d'Alvaro ?

Il a paru un peu surpris de ma brusque question.

—Je l'ai rencontrée l'année dernière à Biarritz.

Ainsi il l'avait rencontrée, c'était vrai ! Et si le reste allait être vrai aussi !......

—Et vous la connaissez beaucoup, n'est ce pas?... ai-je continué bravement;mais je sentais que ma voix tremblait. Elle est très belle ?

—Il me semble, en effet qu'elle est fort jolie. Mais je l'ai peu vue... Mon frère Maurice pourrait mieux vous renseigner que moi ; elle l'avait enthousiasmé.

Je comprenais maintenant ! Philippe de Rouvres avait confondu les deux messieurs Chambert !...

—Oh ! comme c'était délicieux de ne plus avoir cette terrible crainte ! ! !

Mes yeux devaient être bien rayonnants, car il m'a demandé :

—Est-ce l'admiration de mon frere qui vous amuse ainsi ? S'adresse-t-elle donc à une fausse Mlle d'Alvaro ?

—Oh ! non ! c'était bien la vraie ! je ris parce que... parce que je suis contente de ma journée !

Nous étions devant la sortie. Par la porte grande ouverte, j'apercevais la pleine lumière de cette belle journée de printemps, le ciel d'un bleu très doux, les marronniers en fleur, le soleil qui semait les jets d'eau de petites étoiles éblouissantes... Oh ! comme il était bon de vivre, d'être jeune, de pouvoir espérer ;......

M. de Rouvres sortait avec Georges Landry, M. de Boynes et d'autres messieurs.

J'étais si heureuse, qu'en réponse à son salut, je lui ai envoyé un sourire comme jamais il n'en avait reçu de moi.

M. de Terneau et *lui* ont attendu, pour s'éloigner, que nous soyons en voiture. C'est à M. Michel que j'ai dit adieu en dernier.

Ils sont restés quelques instats, regardant la voiture prendre la file !

Une minute, j'ai eu la tentation folle de laisser tomber mon ombrelle, mon gant, n'importe quoi quoi, afin de *lui* donner une raison pour se rapprocher de nous... Papa m'aurait, bien sûr, dit que j'étais maladroite, mais *lui* m'aurait encore parlé !

Que c'est donc bon qu'il n'épouse pas Mlle d'Alvaro ! ! !

5 mai.

Mon Dieu ! mon Dieu! que je suis malheureuse ! Comment tout cela finira-t-il ?

En rentrant avec miss Emely, je trouve maman dans le petit salon ! elle paraissait très gaie.

J'étais surprise de la voir là, ordinairement, elle fait à cette heure son tour de Bois.

Je ne sais si elle devine mon étonnement, mais elle me dit en souriant :

—Je ne suis pas sortie parce que j'ai eu des visites...

Elle s'arrête, et puis continue en hésitant un peu :

—Il parait que ma petite Paulette a eu tant de succès au *Vernissage* que l'on désire... nous l'enlever...

Je regarde maman toute saisie :

Maman ! maman !... Qu'est-ce que vous voulez dire ?

—Je veux dire que moi,qui espérais garder encore encore longtemps mon enfant auprès de moi, je crains bien d'être obligée... de la donner à... un mari...

Le *Vernissage* !... Un mari !... Il n'était pas fiancé à Melle d'Alvaro !...

Toutes ces pensées passent en éclair dans mon esprit ...

Je me lève avec un cri, folle de joie, mon cœur battant à grands coups pressés.

—Maman ! allez-vous dire qu'il veuille m'épouser ?......

—Tu en serais donc bien heureuse ? me demande maman avec un sourire très bon.

—Si je serais heureuse ?... Oh ! maman...

L'émotion me coupait la voix.

Maman avait l'air un peu étonnée.

—Quel enthousiasme, ma chérie ?... Tu le connais à peine depuis six semaines !

—Depuis six semaines ?... Mais je l'ai vu tout l'hiver...

Maman répète :

—Tout l'hiver ?

Elle paraissait ne plus rien comprendre.

Une crainte terrible me saisit ; j'aurais dû me taire, mais je ne pouvais pas !

—Maman, n'est-ce pas de M. Chambert que vous voulez parler ?

Elle me regarde stupéfaite.

—M. Chambert ! ! ! Mais il n'est question que du marquis de Rouvres... M. Chambert !... Tu veux épouser M. Chambert ?...

Cette perspective semblait lui paraître aussi monstrueuse que si j'avais souhaité d'épouser l'empereur de Chine !

Et moi, je ne trouvais même pas une larme ! Pourtant, toute mon âme me faisait mal ; et je restais immobile, regardant le tapis comme si j'allais y voir les débris de mes malheureuses espérances !

Maman répétait :

—Epouser M. Chambert !...... Mais c'est ridicule !...

Où as-tu pris une semblable idée ?... Tu es une enfant auprès de lui !...

Ah ! elle disait trop vrai ! Aussi, mes larmes se sont mises à couler...

Bonnes larmes qui arrivaient si à point ! D'abord elle faisaient du bien à mes pauvres nerfs ; et puis, elles étaient le meilleur moyen d'attendrir maman, qui répétait toujours machinalement :

—C'est absurde ! c'est absurde ....

Je ne voyais pourtant pas en quoi mon désir était absurde !

Au bout de quelques minutes, maman reprend comme involontairement :

—Paulette, il n'est pas possible que tu aimes M. Chambert ?

J'essuies un peu mes yeux .

—Je ne sais... je ne connais rien à ces sortes de choses !... Mais si j'apprenais son mariage, il me semble que tout me deviendrait égal, même d'épouser M. de Rouvres !

Maman avait le visage bouleversé. Elle m'a attiré près d'elle.

—Ecoute ma chérie ; ni ton père ni moi, ne désirons te voir mariée toute jeune. Mais la recherche de M. de Rouvres étant particulièrement honorable, j'ai tenu à t'en parler ; car une telle union nous paraîtrait réunir bien des conditions de bonheur... Philippe de Rouvres est un excellent garçon, plein de ....

—Plein de lui-même ! Oh oui, maman, ai-je interrompu, incapable d'en écouter d'avantage. Il est si ennuyeux!... Il n'a une conversation possible que lorsqu'il parle de ses succès à la chasse ou du prince de Galles !......

—Eh bien ma Paulette, tu lui enseigneras comment on cause d'une façon intéressante à ton gré.

—Alors, maman c'est toute une éducation à faire. Il ne sait pas danser, il faut que je lui apprenne tout ; il ne sait pas causer, il faut tout que je lui apprenne !... Ce n'est plus un mari que vous me donnez, c'est un élève...

Et je me suis penchée suppliante vers maman :

—Autrefois, vous répétiez toujours que j'aurais besoin d'un mari très sage !......... Je vous en supplie, donnez-moi M. Chambert !......J'ai tellement confiance en lui !...

Lui seul me rendra tout à fait raisonnable !......

Les larmes m'ont empêchée de continuer. Maman paraissait toujours perplexe.

Je ne comprends plus rien à tout cela. Mme de Rouvres sort d'ici. Elle me dit que son fils est fort épris de Toi-même, au *Vernissage*, as été charmante pour lui ! et maintenant......

—Oh ! maman, laissez-le en être pour son espérance... Je n'ai pas été charmante pour lui, je l'ai simplement salué avec un sourire aimable parce que j'étais contente de savoir que M. Chambert n'était pas fiancé à Melle d'Alvaro......

J'ai craint tout à coup que maman ne me demande comment je l'avais appris. Mais elle était trop préoccupée pour y songer. Elle a murmuré seulement à elle-même :

—M. Chambert ! Toujours M. Chambert !...... Certes il y a peu d'hommes que j'estime autant.....

Elle s'est tue encore ..... J'écoutais de toute mon âme, espérant un peu ; mais elle a repris à haute voix :

—Enfin mon enfant, M. Chambert ne pense peut-être pas le moins du monde à toi...... Nous ne pouvons cependant aller lui adresser une demande en mariage !

—Oh ! non, ai-je dit, sortant la tête de mon mouchoir ; je ne le voudrais pas ! Mais si vous le faisiez interroger sans avoir l'air de rien par Mme de Simiame ?

Il me venait étonnament d'idées depuis que je voyais maman s'adoucir un peu.

—Je vous en supplie, demandez à Mme de Simiame Je le sens bien, jamais, tant que je ne serai pas sûre qu'il ne songe pas à moi, je ne pourari accepter un autre mariage!

Maman ne répondait rien. Elle était si absordée qu'elle n'entendait même pas Patrice galoper dans la serre en criant. "Maman !" sur l'air de *Malborough*.

(*A suivre*)